

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 mai 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*****Titre X****Activités administratives financées en commun
et dépenses spéciales****Chapitre 31****Activités administratives financées en commun****(Programme 26 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)******Table des matières**

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Commission de la fonction publique internationale	5
B. Corps commun d'inspection	10
C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.	15

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Vue d'ensemble

Tableau 31.1

Prévisions de dépenses (budget ordinaire)

Projet du Secrétaire général	12 004 400
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	12 455 400 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 31.2

Prévisions de dépenses (budgets complets)

Projet du Secrétaire général	37 108 700
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	38 327 200 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 31.3

Tableau d'effectifs proposé (budgets complets)

	Nombre de postes	Classe
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	81	3 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1, 4 G(1°C), 33 G(AC)
Créations	2	1 P-2 (Secrétariat de la CFPI), 1 P-4 (Secrétariat du CCS)
Suppressions	2	1 G(AC) (Secrétariat de la CFPI), 1 G(AC) (Secrétariat du CCS)
Reclassements	1	1 poste de la classe P-5 à la classe D-1 (Secrétariat du CCS)
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	81	3 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 14 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 35 G(AC)

Abbreviations : G = agent des services généraux; G(1°C) = agent des services généraux (1^e classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); CCS = Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; CFPI = Commission de la fonction publique internationale.

31.1 Les montants inscrits au présent chapitre couvrent la part incombant à l'ONU des dépenses relatives à trois unités administratives appliquant le régime commun des Nations Unies dont le financement est assuré sur une base interinstitutions, à savoir :

- La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et son secrétariat;
- Le Corps commun d'inspection et son secrétariat;

- c) Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), notamment le projet de normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) qui vise à apporter un appui et une coordination à l'échelle du système lors de l'application des normes IPSAS par les organismes du système des Nations Unies qui cofinancent le projet.
- 31.2 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont également présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est également présenté à titre d'information, la part de ce budget incombant à l'ONU étant présentée pour approbation. Les observations du CCS sur les prévisions budgétaires du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2010-2011, qui sont formulées conformément à son statut, seront présentées séparément à une date ultérieure, le secrétariat du Corps commun d'inspection ne les ayant pas présentées au CCS pour examen à un stade plus précoce de l'élaboration du présent projet de budget-programme. En ce qui concerne les prévisions budgétaires complètes de la CFPI et du Corps commun d'inspection, les consultations dans le cadre du CCS n'étaient pas encore terminées lorsqu'elles ont été formulées. On notera qu'à ce stade, 16 organismes du système des Nations Unies ont présenté au secrétariat du CCS leurs observations sur ces prévisions. Ainsi, les présentes prévisions reflètent la position adoptée par l'ONU concernant les prévisions budgétaires de la CFPI et du Corps commun d'inspection pour l'exercice budgétaire 2010-2011, à l'issue d'une évaluation interne et de consultations avec les secrétariats de ces deux entités.
- 31.3 Les montants qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre de ce chapitre font apparaître une diminution nette de 451 000 dollars (avant actualisation des coûts), soit 3,6 %, par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009. Le budget prévisionnel a été établi à partir du budget complet des activités et la part des dépenses incombant à l'ONU a été déterminée par le CCS selon la méthode établie. La diminution nette qu'il est proposé d'inscrire à la part imputable au budget ordinaire de l'ONU pour ce chapitre est due aux effets conjugués de la diminution de la part des dépenses de la CFPI, du secrétariat du CCS et du projet IPSAS incombant à l'ONU, compensée par une augmentation de la part des dépenses du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU. Le tableau 31.4 ci-après indique la répartition, en pourcentage, des ressources du budget ordinaire se rapportant au présent chapitre.

Tableau 31.4

**Répartition des ressources par composante, en pourcentage
(part des dépenses incombant à l'ONU)**

A. Commission de la fonction publique internationale	57,9
B. Corps commun d'inspection	24,6
C. Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	17,5
Total	100,0

Tableau 31.5

Ressources nécessaires, par composante, en pourcentage (part des dépenses incombant à l'ONU)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	4 856,2	7 160,3	(204,0)	(2,8)	6 956,3	359,5	7 315,8
B. Corps commun d'inspection	2 668,4	2 866,9	85,6	3,0	2 952,5	55,9	3 008,4
C. Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS	1 650,1	2 428,2	(332,6)	(13,7)	2 095,6	55,1	2 150,7
Total	9 174,7	12 455,4	(451,0)	(3,6)	12 004,4	470,5	12 474,9

31.4 Les prévisions de dépenses correspondant aux budgets complets des activités inscrites au présent chapitre sont récapitulées au tableau 31.6. Le tableau d'effectifs proposé dans le contexte des budgets complets est récapitulé au tableau 31.7. En raison du caractère interinstitutionnel des activités considérées, les postes budgétisés au présent chapitre sont tous comptabilisés en dehors du tableau d'effectifs prévu dans le budget ordinaire de l'Organisation.

Tableau 31.6

Répartition des ressources par composante (budgets complets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Activités financées en commun

Composante	2006-2007 (dépenses effectives)	2008-2009 (crédits ouverts)	Augmentation		Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2010-2011 (montant estimatif)
			Montant	Pour- centage			
A. Commission de la fonction publique internationale	13 276,2	18 360,0	(523,4)	(2,9)	17 836,6	921,6	18 758,2
B. Corps commun d'inspection	11 132,2	12 198,9	364,8	3,0	12 563,7	238,2	12 801,9
C. Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS	5 281,2	7 768,3	(1 059,9)	(13,6)	6 708,4	176,2	6 884,6
Total	29 689,6	38 327,2	(1 218,5)	(3,2)	37 108,7	1 336,0	38 444,7

Tableau 31.7

Postes nécessaires, par composante (budgets complets)*Activités financées en commun*

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Budget ordinaire		Postes extrabudgétaires		Total	
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
A. Commission de la fonction publique internationale	47	47	—	—	—	—	47	47
B. Corps commun d'inspection	20	20	—	—	—	—	20	20
C. Secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	14	14	—	—	—	—	14	14

A. Commission de la fonction publique internationale

***Budget complet de la Commission de la fonction publique internationale
(avant actualisation des coûts) : 17 836 600 dollars***

***Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant de la part
des dépenses prise en charge par l'ONU (avant actualisation
des coûts) : 6 956 300 dollars***

- 31.5 Par sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974, l'Assemblée générale a créé la Commission de la fonction publique internationale pour assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies. En vertu de son statut, la Commission est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Elle exerce ses fonctions à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations internationales qui appliquent le régime commun des Nations Unies. Dans l'exercice de ses fonctions, la Commission est guidée par le principe énoncé dans les accords entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations, qui visent à établir une fonction publique internationale unifiée par l'application de normes, de méthodes et de dispositions communes en matière de personnel. Dans ses résolutions 51/216 et 52/216, l'Assemblée générale a également demandé à la Commission de jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration d'une approche novatrice de la gestion des ressources humaines, dans le cadre de la réforme d'ensemble actuellement en cours dans les organisations qui appliquent le régime commun.
- 31.6 Conformément au paragraphe 2 de l'article 21 de son statut, le budget de la Commission est inclus dans le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Le projet de budget est présenté par le Secrétaire général après consultation avec le CCS, sur la base des propositions de la Commission.
- 31.7 Les grands objectifs du programme de travail de la Commission sont les suivants : a) continuer d'actualiser le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations; b) établir et tenir à jour des procédures et des méthodologies utilisées pour déterminer les conditions d'emploi; c) établir et tenir à jour le classement des lieux d'affectation aux fins des ajustements et les taux de l'indemnité journalière de subsistance pour quelque 200 pays et régions du monde; d) effectuer des

enquêtes sur les conditions d'emploi les plus favorables pour les agents de la catégorie des services généraux dans les villes sièges; e) établir des normes de classement des emplois et les tenir à jour; et f) donner des orientations et des conseils ayant trait à diverses questions relatives à la gestion des ressources humaines.

- 31.8 Le Président de la Commission dirige ses travaux. En sa qualité de chef de l'administration de la Commission, le Secrétaire exécutif est chargé d'établir le projet de budget de la Commission, en consultation avec le Président et le Vice-Président, et le soumet au Secrétaire général.
- 31.9 Le projet de budget-programme s'inscrit dans la ligne du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2010-2011 et du statut et des décisions antérieures de la Commission, tant pour ce qui est du fond que de la forme. Le mandat de la Commission reste inchangé : assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies.

Programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale

- 31.10 On prévoit que la CFPI tiendra deux sessions d'une durée totale de quatre semaines en 2010 et deux sessions d'une durée totale de quatre à cinq semaines en 2011. Sur les deux sessions qui se tiendront chaque année, l'une aura lieu à New York et l'autre, en principe, au siège d'une des organisations participantes qui appliquent le régime commun. La Commission peut aussi décider de créer des groupes de travail sur telle ou telle question particulière. Ces groupes de travail seraient composés de membres de la Commission et/ou de leur secrétariat, ainsi que de représentants des organisations membres et des fédérations du personnel, compte tenu du programme de travail de la Commission. On prévoit qu'au cours de l'exercice biennal 2010-2011, cinq groupes de travail seront créés et chacun d'eux se réunira pendant environ deux semaines. Il est en outre à prévoir que des représentants de la Commission participeront aux réunions (une réunion par an) des groupes de travail techniques créés par les organes directeurs des organisations participantes.
- 31.11 Le Comité consultatif pour les questions d'ajustement tiendra, durant l'exercice biennal, une session par an, d'une durée d'une semaine. Ses membres, comme ceux de la CFPI, ont droit au remboursement des frais de voyage et à une indemnité de subsistance, conformément aux règles établies par l'Assemblée générale pour les membres d'organes et d'organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies exerçant leurs fonctions à titre personnel.
- 31.12 La structure du secrétariat de la Commission reste inchangée. Elle se compose du Bureau du Secrétaire exécutif, de la Division du coût de la vie, de la Division des politiques relatives au personnel et de la Division des traitements et des indemnités.
- 31.13 Les activités menées par la CFPI et la stratégie guidant leur mise en œuvre relèvent de la composante A du programme 26, Activités financées en commun, du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 31.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer la réglementation et la coordination des conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale dans sa résolution 3357 (XXIX) du 18 décembre 1974

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Continuer de fournir à la Commission des services fonctionnels de haute qualité	a) i) La Commission est satisfaite des recommandations pratiques qui lui sont faites au sujet des systèmes de gestion des ressources humaines. <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 % ii) Proportion de recommandations adoptées par la Commission <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
b) Un régime des traitements et indemnités fonctionnant de façon efficace, souple et simplifiée conformément aux principes Noblemaire et Flemming, et qui réponde aux besoins des organisations	b) Proportion de recommandations sur le régime des traitements et indemnités adoptées par la Commission <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
c) Amélioration de la méthode d'évaluation du coût de la vie	c) Approbation par la Commission d'une forte proportion des propositions concernant l'évaluation du coût de la vie <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 100 % 2008-2009 (estimation) : 100 % 2010-2011 (objectif) : 100 %
d) Actualisation régulière, pour l'ensemble des organisations appliquant le régime commun, du classement aux fins des ajustements, des seuils d'application de l'allocation-logement et du classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion	d) i) Réduction du délai entre la présentation des demandes d'enquêtes sur le coût de la vie et leur réalisation; nombre de lieux d'affectation examinés pour leur classement aux fins de l'application du régime de la prime de mobilité et de sujétion <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : réalisation dans un délai de 3 mois

	2008-2009 (estimation) : réalisation dans un délai de 3 mois 2010-2011 (objectif) : réalisation dans un délai de 3 mois ii) Maintenir le délai d'examen de toutes les demandes de classement des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (250 demandes par an) <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines 2008-2009 (estimation) examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines 2010-2011 (objectif) : examen de 100 % des demandes dans un délai de 4 à 8 semaines
e) Actualisation régulière du régime de l'indemnité journalière de subsistance	e) Réduction du délai d'application des modifications apportées au régime de l'indemnité journalière de subsistance <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 1 semaine 2008-2009 (estimation) : 1 semaine 2010-2011 (objectif) : 1 semaine

Facteurs externes

- 31.14 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les organisations qui appliquent le régime commun fournissent en temps voulu l'information que leur demande la Commission et appliquent intégralement ses décisions et recommandations.

Produits

- 31.15 Durant l'exercice biennal 2010-2011, les produits finals suivants seront exécutés :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : 16 réunions officielles et séances de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur les questions relatives aux conditions d'emploi dans les organisations qui appliquent le régime commun des Nations Unies; environ 4 sessions de la Commission; environ 2 sessions du Comité consultatif pour les questions d'ajustement; et environ 10 semaines de session des groupes de travail de la Commission concernant certaines questions relatives aux conditions d'emploi;
 - b) Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports et études présentés à la Commission sur diverses questions soulevées par des États Membres, des organisations et des représentants du personnel, et autres documents présentés au Comité consultatif et aux groupes de travail de la Commission dans le cadre de leur programme de travail (90);

c) Autres activités de fond :

- i) Réponses, au nom de la Commission, dans le cadre de certaines affaires portées devant les tribunaux administratifs (12);
- ii) Enquêtes sur le coût de la vie dans tous les lieux d'affectation (290); classification des lieux d'affectation aux fins de l'application du régime de la prime de sujétion (environ 200), notamment diffusion à l'échelle du système et attribution de classements spéciaux provisoires; révision des manuels sur le régime des traitements des Nations Unies (2); révision et publication mensuelles des barèmes relatifs aux ajustements, à l'indemnité journalière de subsistance (48); diffusion d'informations concernant les lieux d'affectation où est versée une prime de risque; application intégrale de la nouvelle norme-cadre et des sous-systèmes correspondants applicables dans les organisations appliquant le régime commun; ateliers sur le fonctionnement du système des ajustements, les traitements et prestations et les directives de gestion des ressources humaines (6); ateliers spéciaux sur le système des ajustements (3); et supports didactiques et stages de formation sur le classement des emplois et le régime de la prime de mobilité et de sujétion (6);
- iii) Produits techniques (publications sous forme imprimée et électronique) : rapports des enquêtes sur le coût de la vie et mises à jour mensuelles des indices d'ajustement, compte tenu des fluctuations des taux de change, de l'inflation et des seuils d'application de l'allocation-logement (24 circulaires); version révisée des outils de classification professionnelle (2); version révisée de manuels faciles à utiliser sur le régime des traitements des Nations Unies (1); système des ajustements (1); circulaires sur l'indemnité journalière de subsistance (24); et supports d'information et outils relatifs au régime de la prime de mobilité et de sujétion (2).
- iv) Enquêtes de portée mondiale menées auprès du personnel sur des questions relevant de la Commission : après le lancement de l'enquête de 2008 sur le recrutement et la fidélisation du personnel, la Commission a décidé, avec l'accord des États Membres, de mener cette enquête tous les deux ans afin de mesurer l'efficacité – ou l'inefficacité – des mesures prises par les organisations pour attirer et retenir des personnes compétentes au service du régime commun des Nations Unies. Une enquête de suivi doit être menée en 2010. D'autres enquêtes seront menées au besoin sur d'autres questions relevant du mandat de la Commission en vue de solliciter les vues du personnel sur l'efficacité des diverses initiatives prises en matière de gestion des ressources, l'objectif étant de mieux étayer les décisions prises par la Commission dans le cadre de ses travaux en cours.

Tableau 31.9

Ressources nécessaires : total des ressources de la Commission de la fonction publique internationale (budget complet)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Activités financées en commun				
Postes	11 785,8	11 951,4	47	47
Autres objets de dépense	6 574,2	5 885,2	–	–
Total	18 360,0	17 836,6	47	47

- 31.16 Les ressources prévues, d'un montant de 17 836 600 dollars, permettraient de financer 47 postes (24 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 23 agents des services généraux), dont la création proposée d'un poste d'administrateur adjoint spécialiste des systèmes informatiques à la classe P-2/1, compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes), et couvrira les « Autres objets de dépense » connexes. La diminution de 523 400 dollars au titre du budget complet de la Commission s'explique par les effets conjugués d'une augmentation de 165 600 dollars au titre des postes, compensée par une diminution de 689 000 dollars au titre des autres objets de dépense. L'augmentation des ressources, d'un montant de 165 600 dollars, au titre des postes nécessaires, se décompose comme suit : a) l'effet-report d'un nouveau poste P-5 approuvé pour l'exercice biennal 2008-2009; b) le coût d'un nouveau poste P-2; et c) la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes). La diminution des autres objets de dépense, d'un montant de 689 000 dollars, correspond à une diminution de 1 072 200 dollars au titre des consultants et des frais généraux de fonctionnement du fait de l'achèvement de l'étude pilote sur le régime des traitements et indemnités en 2008, partiellement compensée par une augmentation de 383 200 dollars à diverses autres rubriques, compte tenu de la structure des dépenses effectives.

Tableau 31.10

Ressources nécessaires : part du budget de la Commission de la fonction publique internationale incombant à l'Organisation des Nations Unies

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	7 160,3	6 956,3	—	—
Total	7 160,3	6 956,3	—	—

- 31.17 Les prévisions de dépenses, d'un montant de 6 956 300 dollars, en diminution de 204 000 dollars, correspondent à la part du budget de la CFPI pour l'exercice biennal 2010-2011 incombant à l'Organisation des Nations Unies (actuellement 39 %). La diminution de la part des dépenses au titre de ce chapitre dans le budget ordinaire de l'ONU tient compte d'une diminution correspondante dans le budget complet de la Commission.

B. Corps commun d'inspection

**Budget complet du Corps commun d'inspection (avant actualisation des coûts) :
12 563 700 dollars**

**Ressources imputées sur le budget ordinaire correspondant de la part des dépenses
prise en charge par l'ONU (avant actualisation des coûts) : 2 952 500 dollars**

- 31.18 Le Corps commun d'inspection, créé en 1968 à titre expérimental, a été établi, avec effet au 1^{er} janvier 1978, par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/192 en date du 22 décembre 1976, par laquelle l'Assemblée a également approuvé son statut. Le Corps commun est le seul organe de contrôle externe indépendant à l'échelle du système des Nations Unies, et il rend compte directement à l'Assemblée générale et aux organes délibérants des institutions spécialisées et des autres organisations internationales du système des Nations Unies qui acceptent son statut. Les

dépenses du Corps commun sont réparties entre les organisations concernées selon les modalités convenues entre elles.

- 31.19 Conformément à l'article 20 dudit statut, le budget du Corps commun fait partie du budget ordinaire de l'ONU. Les prévisions de dépenses sont établies par le Secrétaire général, après consultation avec le CCS sur la base du projet présenté par le Corps commun. Dans sa résolution 55/230, l'Assemblée générale a pris note des paragraphes 19 et 20 du rapport du Corps commun pour 1998 (A/54/34), réaffirmé la disposition de l'article 20 du statut du Corps commun d'inspection et du paragraphe 182 de sa résolution 54/249, et prié le Secrétaire général de lui présenter le rapport du CCS sur les propositions budgétaires faites par le Corps commun, conformément au statut de celui-ci. Pour les raisons indiquées au paragraphe 31.2 ci-dessus, le rapport du CCS sur la question sera soumis ultérieurement à l'Assemblée générale.
- 31.20 En vertu du statut du Corps commun, les inspecteurs ont les plus larges pouvoirs d'investigation dans tous les domaines qui intéressent l'efficacité des services et le bon emploi des fonds; ils apportent un point de vue indépendant par le moyen d'inspections et d'évaluations visant à améliorer la gestion et les méthodes et à assurer une plus grande coordination entre les organisations. Ils s'assurent que les activités entreprises par ces dernières sont exécutées de la façon la plus économique et qu'il est fait le meilleur usage possible des ressources disponibles pour mener à bien ces activités.
- 31.21 Conformément aux directives des organes délibérants des organisations participantes, le Corps commun tire pleinement parti du fait que sa compétence s'étend à tout le système, cette position privilégiée lui permettant de jouer le rôle de catalyseur pour la comparaison et la diffusion à l'échelle de tout le système des meilleures pratiques de gestion, d'administration et de programmation. En partant d'analyses comparatives des tendances d'évolution et des problèmes rencontrés par les diverses organisations, il propose des solutions harmonisées et concrètes. Il centre ses travaux sur les thèmes prioritaires qui comptent pour les organisations participantes en vue de présenter tant à leurs chefs de secrétariat qu'à leurs organes délibérants des recommandations pratiques et pragmatiques sur des sujets précis.
- 31.22 Dans sa résolution 62/246, l'Assemblée générale a invité le Corps commun à présenter dans ses rapports annuels des données d'expérience sur l'application du système de suivi par les organisations participantes et l'a prié d'étudier la possibilité d'utiliser un système en ligne pour suivre l'état de l'application des recommandations et recevoir des organisations des informations actualisées.
- 31.23 D'après son statut, le Corps commun dispose de trois outils pour mettre en pratique la gestion axée sur les résultats, à savoir son programme de travail (art. 9), son rapport annuel (art. 10) et son budget biennal (art. 20). Le premier et le deuxième sont soumis dans son rapport annuel (publié en tant que supplément) par le biais duquel il rend compte de ses activités à l'Assemblée générale, qui procède à leur évaluation.
- 31.24 Comme il est établi dans le système de suivi des rapports du Corps commun, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/16, pour que les organes délibérants des organisations participantes puissent examiner en détail les rapports du CCI et en tirer parti, les recommandations formulées dans ces rapports doivent : a) être conçues pour remédier à des insuffisances bien définies, et être assorties de mesures concrètes et pragmatiques visant à résoudre les problèmes les plus importants; b) être convaincantes et solidement étayées par les faits et l'analyse présentés dans le rapport; c) être réalistes du point de vue des ressources et des moyens techniques nécessaires; d) être efficaces par rapport aux coûts; et e) être précises en ce qui concerne les mesures à prendre et les responsables chargés d'y donner suite, de manière que l'on puisse en suivre clairement la mise en œuvre et les effets obtenus. Le secrétariat a un rôle important à jouer

pour ce qui est d'aider le Corps commun dans ce domaine et de suivre le degré d'acceptation et d'application des recommandations dès lors qu'elles ont été publiées, et d'en rendre compte dans le rapport annuel.

- 31.25 Les activités confiées au Corps commun relèvent de la composante B du programme 26 (Activités financées en commun) du cadre stratégique pour la période 2010-2011. Les objectifs énoncés dans le cadre stratégique pour la période 2010-2011, soumis par le Corps commun au Comité du programme et de la coordination et approuvés par celui-ci à sa quarante-huitième session, concernent uniquement le secrétariat du CCI. Le Corps commun lui-même a soumis directement à l'Assemblée générale son cadre stratégique pour la période 2010-2019 dans son rapport (A/63/34). Dans sa résolution 63/272, l'Assemblée générale a pris note du fait que le Corps commun avait élaboré une stratégie à moyen et à long terme pour la période 2010-2019 et a souligné que le Corps commun devait constamment actualiser et améliorer cette stratégie.

Tableau 31.11

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Aider le Corps commun d'inspection à améliorer la gestion, à assurer le meilleur emploi des ressources disponibles et à accroître la coordination parmi les organisations participantes du système des Nations Unies

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des États Membres et des secrétariats des organisations participantes de prendre des décisions, sur la base d'évaluations et d'inspections indépendantes, de façon à renforcer l'efficacité, l'efficience et la pertinence des sous-programmes et programmes	a) i) Taux d'acceptation et d'application des recommandations par les organisations participantes <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 50 % 2010-2011 (objectif) : 50 % ii) Nombre de rapports, notes et lettres de recommandation établis au cours de l'exercice biennal <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 23 rapports 2008-2009 (estimation) : 23 rapports 2010-2011 (objectif) : 32 rapports
b) Suivi efficace des mesures prises par les organisations participantes pour garantir l'examen rapide et avisé des rapports du Corps commun et des recommandations qui y figurent par les organes délibérants	b) i) Nombre d'organisations ayant mis en place un système de suivi des rapports et notes du Corps commun d'inspection et des recommandations qui y figurent <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 20 organisations 2008-2009 (estimation) : 20 organisations 2010-2011 (objectif) : 21 organisations

ii) Taux d'acceptation et d'application des recommandations par les organisations participantes

Mesure des résultats

2006-2007 : 50 %

2008-2009 (estimation) : 50 %

2010-2011 (objectif) : 50 %

iii) Nombre de rappels que le Corps commun doit adresser aux organisations participantes et auxquels ces dernières doivent donner suite

Mesure des résultats

2006-2007 : 30 % de rappels auxquels il a été donné suite

2008-2009 (estimation) : 30 % de rappels auxquels il fallait donner suite

2010-2011 (objectif) : 31 % de rappels auxquels il faudrait donner suite

Facteurs externes

31.26 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Que les organisations participantes coopèrent pleinement aux examens et au processus de suivi de l'application des recommandations;
- b) Qu'il n'y ait pas de retard dans la présentation d'observations par les secrétariats sur les rapports du Corps commun, dans l'examen de ces rapports par les organes délibérants et dans l'adoption par ces derniers de résolutions ou de décisions sur les recommandations qu'ils contiennent.

Produits

31.27 Les produits finals prévus pour l'exercice 2010-2011 sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour des réunions : une trentaine de réunions officielles et consultations officieuses des grandes commissions de l'Assemblée générale, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et une quinzaine de réunions des organes délibérants d'autres organisations du système des Nations Unies sur les questions abordées dans les rapports du Corps commun;
 - ii) Documents à l'intention des organes délibérants : rapports annuels à l'Assemblée générale et projet de programme de travail; rapports spéciaux à l'Assemblée générale et/ou à d'autres organes délibérants, selon que de besoin;

b) Autres activités de fond :

- i) Missions d'établissement des faits : lettres confidentielles aux chefs de secrétariat, selon que de besoin (2); consultations avec les secrétariats des organisations du système des Nations Unies sur les questions inscrites au programme de travail du Corps commun (environ 8 consultations);
- ii) Documents à l'intention de réunions interorganisations : contribution aux réunions interorganisations annuelles, telles que le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, la Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes et la Réunion des enquêteurs.

Tableau 31.12

Ressources nécessaires au Corps commun d'inspection (budget total)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Cofinancement				
Postes	11 313,8	11 583,6	20	20
Autres objets de dépense	885,1	980,1	–	–
Total	12 198,9	12 563,7	20	20

- 31.28 Le montant prévu de 12 563 700 dollars, en augmentation de 364 800 dollars, permettra de financer le maintien de 11 postes d'inspecteur et des 20 postes (11 administrateurs et 9 agents des services généraux) au secrétariat du Corps commun d'inspection, ainsi que les ressources nécessaires au titre des autres rubriques – Autres dépenses de personnel, Services de consultants et services contractuels, Frais de voyage des inspecteurs et d'autres membres du personnel et Frais généraux de fonctionnement. L'augmentation nette des dépenses prévues s'explique principalement par : a) l'effet-report, de 269 800 dollars, de la création de deux postes (1 P-3 et 1 P-2/1) d'attaché de recherche approuvés pour l'exercice 2008-2009; et b) une augmentation de 95 000 dollars imputable aux dépenses engagées pour le recrutement de consultants affectés à deux projets consacrés aux technologies de l'information et de la communication – le projet sur les contenus Internet et le projet de système de suivi en ligne – qui devront être exécutés pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/246.

Tableau 31.13

Ressources nécessaires : part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 866,9	2 952,5	–	–
Total	2 866,9	2 952,5	–	–

- 31.29 Les ressources nécessaires, d'un montant de 2 952 500 dollars, soit une augmentation de 85 600 dollars, correspondent à la part du budget du Corps commun d'inspection pour l'exercice biennal 2010-2011 incombant à l'ONU, qui est fixée à 23,5 %. L'augmentation à ce chapitre du budget est imputable à l'augmentation du budget total du Corps commun.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Budget total du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (avant actualisation des coûts) :
6 708 400 dollars

Ressources du budget ordinaire nécessaires pour financer la part de l'Organisation des Nations Unies (avant actualisation des coûts) :
2 095 600 dollars

- 31.30 Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est chargé d'améliorer la cohérence, la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies dans le choix des politiques, des programmes et des activités. Le Conseil des chefs de secrétariat, qui comprend le Secrétaire général et les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies, a remplacé l'ancien Comité administratif de coordination (qui avait été établi en 1946 par la résolution 13 (III) du Conseil économique et social). Le Conseil des chefs de secrétariat est assisté de deux comités de haut niveau : le Comité de haut niveau sur les programmes, dont le rôle principal est d'élaborer des mesures, stratégies et orientations concertées et efficaces que les organisations appliquant le régime commun peuvent adopter pour répondre aux nouveaux défis et problèmes que posent la coopération internationale et le développement; et le Comité de haut niveau sur la gestion, qui a pour mission de formuler des directives et des orientations sur les questions d'administration et de gestion qui intéressent l'ensemble du système, de promouvoir la coopération et la coordination interorganisations sur ces questions et de concourir à la bonne gestion du régime commun des traitements et des prestations.
- 31.31 En 2007, sous la direction du Secrétaire général, le CCS a procédé à l'examen de son rôle et de son fonctionnement. Il a été convenu de la nécessité de renforcer sa structure pour pouvoir faire face aux questions liées aux programmes, à la gestion et aux activités opérationnelles. Cette procédure d'examen conduite par le CCS a abouti à une redéfinition du rôle que joue le Groupe des Nations Unies pour le développement, en tant que troisième pilier du CCS dont la responsabilité s'exerce dans les domaines suivants : promotion de la cohérence et de l'efficacité du contrôle, fourniture de conseils et renforcement des capacités auprès des partenaires au niveau des pays, coordination des

activités de développement des Nations Unies au niveau des pays, examen des grandes orientations de l'action des activités au niveau des pays, notamment la mise en œuvre des résolutions adoptées lors de l'examen triennal complet des activités de développement, et appui au réseau des coordonnateurs résidents. Les ressources nécessaires pour ce troisième pilier seraient fournies par détachement du personnel requis du Bureau de coordination des activités de développement des Nations Unies et ne figurent par dans le présent projet de budget. On compte qu'avant le début de l'exercice biennal 2010-2011, le CCS aura fait le nécessaire pour que le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) devienne le troisième pilier de sa structure, avec pour mission de coordonner les activités de développement menées à l'échelon des pays. Les conclusions de l'examen du CCS et les délibérations des chefs de secrétariat auxquelles elles ont donné lieu lors des retraites du printemps et de l'automne 2007 ont par ailleurs apporté une justification claire au renforcement du secrétariat du Conseil qui devrait lui permettre de répondre aux besoins tels que les chefs les ont énoncés.

- 31.32 Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le secrétariat du CCS fournira un appui technique et logistique au Conseil et à ses organes subsidiaires de haut niveau (GNUM, Comité de haut niveau sur les programmes et Comité de haut niveau sur la gestion). Ceci suppose que le secrétariat soit en mesure d'instaurer des consultations et une communication renforcées avec les chefs de secrétariat et autres hauts responsables, de définir et élaborer de manière coordonnée les programmes de travail, d'assurer la préparation technique des réunions et l'établissement de la documentation, et de contrôler la mise en œuvre des décisions et des plans d'action émanant du CCS et de ses organes subsidiaires. Les membres du CCS ont retenu le principe de regrouper ses activités par secteur. Dans le cadre du CCS, des petits groupes de chefs de secrétariat peuvent décider de constituer un module sur un thème ou une question qui les intéresse. Pour la coordination et le bon ordonnancement du processus, le secrétariat du CCS devrait disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour organiser et/ou appuyer des modules dans le cadre du CCS, de coordonner la préparation technique et le suivi en ce qui concerne les rapports au Conseil et l'intégration des résultats.
- 31.33 Les fonctions suivantes ont également été recensées lors des retraites du printemps et de l'automne du CCS en ce qui concerne les modalités de l'appui du secrétariat du Conseil : a) favoriser une circulation plus régulière et mieux organisée de l'information sur les principales tendances et les événements dans le système des organismes des Nations Unies qui présentent un intérêt pour le système dans son ensemble. Un tel service aurait une valeur particulière pour les petites institutions. Le secrétariat du CCS ferait office de « bureau d'échange » où chacun pourrait puiser et renforcerait de ce fait la capacité de partage de l'information à l'échelle du système; b) doter le secrétariat d'une capacité technique renforcée pour s'assurer que l'examen stratégique du CCS et de ses modules s'appuie sur des données analytiques solides qui donnent une portée et une valeur supplémentaires aux apports et aux connaissances que les organismes individuels mettent en commun; c) épauler le Conseil dans la conception de la structure, du contenu et de l'organisation de ses séances d'une manière suffisamment souple pour répondre à des besoins qui évoluent; d) concevoir des systèmes d'analyse et d'information pour permettre au CCS d'avoir une meilleure vision des questions relatives aux doublonnages, à la « dérive des missions » et au chevauchement des activités dans certains domaines précis, et l'aider à mettre au point une méthode à l'échelle du système qui serait utilisable par différentes institutions travaillant sur la même question; et e) renforcer le dialogue du CCS avec les organes intergouvernementaux, en particulier le Conseil économique et social, notamment en facilitant la participation des chefs de secrétariat aux forums intergouvernementaux de haut niveau et en améliorant la façon dont le CCS fait rapport à ces organes intergouvernementaux.
- 31.34 Le Conseil des chefs de secrétariat est desservi et appuyé par un seul secrétariat financé en commun, qui a des bureaux à New York et Genève. Dans le domaine des programmes, le Conseil

des chefs de secrétariat, par l'entremise de son Comité de haut niveau chargé des programmes, continuera de promouvoir à l'échelle du système des mesures portant sur l'ensemble des mandats définis par les organes intergouvernementaux, en vue d'un concours plus cohérent et plus efficace du système à la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le même ordre d'idées, on s'attachera à harmoniser l'appui que les organismes des Nations Unies s'efforcent d'apporter aux examens intergouvernementaux et au suivi des progrès dans la réalisation de ces objectifs à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, ainsi que dans les organes directeurs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes. Parallèlement, le Comité de haut niveau sur les programmes s'efforcera de jouer un rôle dynamique en ce qui concerne l'examen et le recensement des questions nouvelles relatives aux programmes, qui appellent des solutions à l'échelle du système, et pour ce qui est des approches à élaborer en matière de changement climatique, de sécurité alimentaire, de crise financière et autres problèmes.

- 31.35 Le Conseil des chefs de secrétariat, par le biais du Comité de haut niveau sur la gestion, s'efforce de renforcer plus avant sa contribution à la réalisation de progrès touchant la réforme de la gestion et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement, ce qu'il juge indispensable si l'on veut améliorer sur le plan qualitatif l'efficacité et la cohérence à l'échelle du système. Dans le domaine de la gestion, plus précisément, le Conseil des chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, accordera une attention particulière durant l'exercice biennal 2010-2011 au renforcement de la coopération interinstitutions pour ce qui est de la réalisation de progrès comptables et la transparence des activités des organisations du système; à la promotion des pratiques optimales et au partage de l'enseignement tiré des pratiques de gestion ainsi que de l'élaboration des politiques et de l'exécution des programmes, notamment grâce à l'élargissement du partage des connaissances; ainsi qu'à la facilitation de la mise en application des accords interorganisations concernant la sécurité et la sûreté du personnel des organismes des Nations Unies. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, l'accent sera mis sur le renforcement de la collaboration avec la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et sur l'harmonisation des pratiques et de la procédure dans ce domaine, principalement à l'égard du personnel travaillant hors Siège. Dans les domaines financier et budgétaire, on s'attachera avant tout à appuyer la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public dans toutes les organisations du système et l'on mettra l'accent sur des questions telles que la budgétisation axée sur les résultats, les liens entre le financement au titre du budget ordinaire et le financement au moyen de contributions volontaires, les politiques de mise en recouvrement des coûts, la normalisation des règles et réglementations financières et la mise en œuvre de pratiques financières et budgétaires optimales. Dans le domaine informatique, on s'attachera tout particulièrement à tirer parti des investissements effectués dans le domaine informatique, notamment par l'intermédiaire des services communs et du recensement des pratiques optimales partagées dans la mise en œuvre et l'usage des systèmes de progiciel de gestion intégré. Dans le même contexte, le Conseil des chefs de secrétariat s'efforcera de promouvoir de nouvelles initiatives visant à faciliter l'accès des États Membres et du grand public au système d'information des Nations Unies. Un certain nombre de projets d'activités dans le domaine des achats ont pour objectif d'atteindre le niveau d'harmonisation voulu dans l'appui aux opérations sur le terrain, et ils concernent les spécialistes des achats des Nations Unies dans le monde entier.
- 31.36 Les activités confiées au Corps commun relèvent de la composante C du programme 26 (Activités financées en commun) du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 31.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Mobiliser tous les moyens du système des Nations Unies pour mieux mettre en œuvre les mandats intergouvernementaux et répondre aux nouveaux défis

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcer la coopération entre les organisations membres comme suite aux décisions prises par les organes intergouvernementaux

a) i) Accroissement du nombre d'interventions cohérentes et coordonnées du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2006-2007 : 16 interventions

2008-2009 (estimation) : 5 interventions

2010-2011 (objectif) : 6 interventions

ii) Nombre de programmes communs ou complémentaires et de projets ayant un impact stratégique, de coopérations interorganisations menées à des fins spécifiques, de groupes de travail limités dans le temps et d'autres initiatives et activités de facilitation tendant à renforcer la suite donnée aux décisions intergouvernementales à l'échelle du système

Mesure des résultats

2006-2007 : 16 activités

2008-2009 (estimation) : 15 activités

2010-2011 (objectif) : 20 activités

b) Améliorer la cohérence, l'efficacité et le rapport coût-efficacité du système des Nations Unies

b) i) Augmentation du nombre d'actions menées de façon coordonnée à l'échelle du système en réponse à des initiatives de la CFPI, à propos de questions de gestion du personnel et de questions financières et budgétaires et pour donner suite à des rapports émanant d'organes de contrôle

Mesure des résultats

2006-2007 : 16 actions

2008-2009 (estimation) : 20 actions

2010-2011 (objectif) : 22 actions

ii) Nombre de mesures prises et, le cas échéant, incidence de ces mesures sur les instructions et les directives pertinentes

Mesure des résultats

2006-2007 : Non applicable

2008-2009 (estimation) : Non applicable

2010-2011 (objectif) : 4 actions

c) Développer la mise en commun du savoir au sein du système ainsi qu'avec les États Membres et utiliser plus efficacement les technologies de l'information au sein du système des Nations Unies	c) Réduction du nombre d'applications et de plates-formes communes et du nombre de réseaux de gestion des connaissances utilisés et partagés par les programmes au sein du système des Nations Unies et avec les États Membres
	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 17 plates-formes 2008-2009 (estimation) : 10 plates-formes 2010-2011 (objectif) : 8 plates-formes
d) Renforcer la coordination, au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'adoption et l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public conformément au calendrier convenu	d) Nombre de réunions tenues et mesures d'harmonisation convenues au sein du système des Nations Unies au sujet des politiques et des pratiques comptables, en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public
	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : Non applicable 2008-2009 (estimation) : Non applicable 2010-2011 (objectif) : 4 réunions

Facteurs extérieurs

- 31.37 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et exécuter les réalisations escomptées pour autant que les organisations membres et leurs organes directeurs aient la détermination voulue et apportent en temps utile leur concours au Conseil des chefs de secrétariat face aux problèmes dont il s'occupe.

Produits

- 31.38 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organismes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions de la Cinquième Commission consacrées aux questions interorganisations et au régime commun des Nations Unies (4 fois par an en moyenne);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : observations du Conseil des chefs de secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection; rapports statistiques interinstitutions sur les ressources humaines et les questions financières et administratives (4 fois par an en moyenne);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions plénières consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat; contributions interorganisations aux rapports sur la suite donnée aux décisions issues de l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies;

- iii) Comité du programme et de la coordination :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : apport aux réunions du Comité consacrées à des questions interorganisations (1 réunion par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapport annuel du Conseil des chefs de secrétariat;
- iv) Commission de la fonction publique internationale :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : concours aux activités de la Commission et de ses organes subsidiaires, conformément à l'article 28 du Statut de la CFPI (session annuelle de la Commission et, en moyenne, 2 réunions d'organes subsidiaires par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives aux conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun (en moyenne 2 documents par an);
- v) Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :
 - a. Appui fonctionnel aux réunions : apport aux activités du Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : divers documents sur les positions communes du système des Nations Unies relatives à la Caisse;
- b) Autres activités de fond :
 - i) Services fonctionnels fournis aux réunions interinstitutions :
 - a. Réunions des responsables de la coordination du réseau du Conseil des chefs de secrétariat destinées à finaliser le résumé des conclusions du Conseil et à prévoir les activités de suivi (2 sessions par an);
 - b. Réunions des réseaux et des dispositifs interorganisations spéciaux créés par les comités de haut niveau dans le domaine des programmes (10 réunions par an) et de la gestion (10 réunions par an);
 - c. Réunions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (2 sessions par an);
 - d. Réunions du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion (2 sessions par an); réunions entre les sessions (2 sessions par an);
 - e. Sessions de fond du Conseil des chefs de secrétariat (2 sessions par an);
 - ii) Documentation à l'intention des réunions interorganisations : documents de travail, résumé des conclusions et rapports destinés au Conseil et à ses deux comités de haut niveau; rapports d'activité sur les Normes comptables internationales pour le secteur public au Comité de haut niveau sur la gestion (2 par an);
 - iii) Conseils en matière de normes comptables internationales pour le secteur public et documents de politique générale (6 par an);

iv) Supports techniques :

- a. Publication mensuelle, à l'échelle du système, des barèmes des traitements des interprètes, traducteurs et éditeurs indépendants, et publication des barèmes liés aux primes de sujétion;
- b. Extranet pour les organisations du système des Nations Unies; moteur de recherche du système; réseau d'information des chefs de secrétariat; site Web du Conseil des chefs de secrétariat; localisateur du système des Nations Unies; diagramme du système des Nations Unies; base de données sur le personnel des organisations appliquant le régime commun; mécanismes d'aide à l'emploi des conjoints et aux ménages biactifs; base de données sur l'indemnité pour frais d'études; répertoire des hauts responsables de l'ONU; statistiques annuelles relatives au personnel des organisations appliquant le régime commun; inventaire du matériel et des logiciels de l'ensemble du système; pratiques optimales du système des Nations Unies dans les domaines des ressources humaines, des technologies de l'information et des communications, des finances et du budget.

Tableau 31.15

Ressources nécessaires au secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet IPSAS (budget total)

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Activités financières en commun				
Postes	4 346,9	4 439,3	14	14
Autres objets de dépense	3 421,4	2 269,1	–	–
Total	7 768,3	6 708,4	14	14

- 31.39 Le montant des ressources jugées nécessaires pour le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat (5 377 400 dollars), en baisse de 58 900 dollars, permettrait de financer, d'une part, 14 postes au secrétariat du CCS (5 à New York et 7 à Genève), y compris le reclassement de P-5 à D-1 du poste de secrétaire du Comité de haut niveau sur les programmes, compte tenu des responsabilités du titulaire actuel en tant que directeur adjoint du bureau de New York du CCS, la création d'un poste P-4 de fonctionnaire chargé des affaires interorganisations pour le secrétariat du Comité de haut niveau sur les programmes et la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes); d'autre part, les autres objets de dépense au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), les consultants, les heures supplémentaires, les frais de voyage du personnel, les services contractuels, et les autres frais généraux des deux bureaux du secrétariat du CCS. La diminution nette des ressources tient à l'effet conjugué de : a) l'augmentation de 92 400 dollars liée au renforcement du Comité de haut niveau sur les programmes, qui entraîne le reclassement du poste de secrétaire de ce comité et la création d'un poste P-4 de fonctionnaire chargé des affaires interorganisations, cette hausse étant en partie compensée par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) au bureau de New York du Conseil des chefs de secrétariat à la suite de la réorganisation des activités de ce bureau; et b) une diminution de 151 300 dollars au titre des autres objets de dépense par rapport aux exercices précédents.

- 31.40 Le montant prévu pour le projet des normes IPSAS (1 331 000 dollars), en baisse de 1 001 000 dollars, permettrait de pourvoir les postes vacants en recrutant du personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit l'équivalent d'un poste P-5, de deux postes P-4 à plein temps et d'un poste d'agent des services généraux à mi-temps pour fournir un appui aux organismes des Nations Unies à l'échelle du système, y compris à l'ONU elle-même, dans la mise en œuvre du projet; de coordonner et d'assurer le règlement cohérent et efficace des questions communes de mise en œuvre; ainsi que de financer les dépenses opérationnelles des membres de l'équipe, notamment les frais de voyage, les fournitures et le matériel. Ce projet de budget pour le financement du projet IPSAS a été approuvé par le Comité de haut niveau sur la gestion lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à Rome en février 2009. La baisse des ressources pour le projet IPSAS s'explique par : a) le fait que les organismes ont moins besoin de l'appui apporté à l'échelle du système par l'équipe de projet, à ce stade de sa mise en œuvre; b) la baisse correspondante des besoins au titre des voyages, des fournitures et du matériel; et c) le fait que des ressources ne sont plus demandées au titre de la contribution financière aux activités du Conseil des normes comptables internationales du secteur public, compte tenu de l'état actuel de la mise en œuvre du projet.

Tableau 31.16

**Ressources nécessaires : part du budget du Conseil des chefs de secrétariat
des organismes des Nations Unies pour la coordination à la charge de l'ONU,
y compris le projet IPSAS**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 428,2	2 095,6	—	—
Total	2 428,2	2 095,6	—	—

- 31.41 Le montant des ressources jugées nécessaires (2 095 600 dollars), en baisse de 332 600 dollars, représente la part qui incombe à l'ONU dans les dépenses de secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et celles qui sont liées au projet relatif à l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). La baisse de la part de ces dépenses qui est imputable au budget ordinaire de l'ONU s'explique par la diminution correspondante du budget total du secrétariat du CCS et à celles des dépenses relatives au projet IPSAS.

Tableau 31.17

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Brève description de la recommandation	Suite donnée à la recommandation
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/62/7 et Corr.1)	
<i>Corps commun d'inspection</i>	
Le Comité estime en effet qu'il faudrait s'efforcer de calculer le coût des activités du Corps commun d'inspection (CCI). À cet égard, le Comité prend acte des mesures prises par le Corps commun, que l'Assemblée générale a accueillies avec satisfaction dans sa résolution 61/238. Il considère qu'un système de suivi de la gestion des projets pourrait être utile pour mesurer le ratio global coûts-avantages des activités du Corps commun d'inspection. Le Comité attend avec intérêt d'évaluer les progrès accomplis à ce titre lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (par. X.12).	Le CCI est d'avis que l'examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) du système de suivi de la gestion des projets correspond à une prise en considération de la part du CCQAB et non à une recommandation. Pour ce qui est du calcul des coûts des différents rapports et études du CCI, l'idée en serait réalisable lors de la mise en service de la fonction de comptabilité analytique au sein du système de budgétisation et de comptabilité de l'ONU.
<i>Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination</i>	
De l'avis du Comité, le rôle du CCS est primordial pour les préparatifs d'adoption et la mise en œuvre des Normes. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander au CCS de lui rendre compte chaque année des progrès réalisés à l'échelle du système dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public. Il recommande également au CCS d'inclure dans ses projets de budget à venir, dans un souci de plus grande transparence, des renseignements sur son programme de travail (par. X.16).	Un premier rapport d'activité du Secrétaire général sur l'adoption, par l'ONU, des Normes comptables internationales pour le secteur public a été publié en 2008 (A/62/806; des sections distinctes du rapport sont consacrées à la mise en œuvre de ces normes dans l'ensemble du système des Nations Unies). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rendu compte du rapport susmentionné du Secrétaire général (A/63/496). L'Assemblée générale a pris note de ces deux rapports dans sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008. Le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination donne un aperçu des principaux faits concernant la coopération interinstitutions dans le cadre du CCS, ainsi que des questions nouvelles à l'ordre du jour de celui-ci. Le programme de travail prévu du CCS s'inspire des délibérations et des conclusions des réunions annuelles de printemps et d'automne du Conseil. Le projet de budget du secrétariat du CCS pour

Brève description de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

2010-2011 décrit en détail les activités programmées et les priorités actuelles des comités de haut niveau sur les programmes et la gestion.

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/63/474)

Le Comité consultatif estime que l'application des normes devra être suivie de près de façon à en garantir la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il considère que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination devrait continuer à jouer un rôle de premier plan et l'invite donc à rester attentif à cette question (par. 21).

Le Comité de haut niveau pour la gestion a entériné le cadre proposé pour prolonger, au-delà de 2009 et pendant la phase de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public, l'appui à l'échelle du système apporté par l'équipe de l'IPSAS à tous les organismes des Nations Unies, ainsi que le plan de travail et le budget 2010-2011 correspondants.

Comité des commissaires aux comptes

[A/63/5 (Vol. I)]

Commission de la fonction publique internationale

Le Comité recommande que l'Administration s'assure que la Commission de la fonction publique internationale :

- a) Continue à améliorer les modalités de réalisation de ses enquêtes sur le coût de la vie et de ses enquêtes intervalles;
- b) Considère comme indicateur de résultats le temps écoulé entre la date prévue initialement pour l'enquête et la date de publication de la circulaire d'ajustement (par. 275).

Grâce aux améliorations apportées au système de suivi de la Commission de la fonction publique internationale, le temps écoulé entre les dates prévues pour les enquêtes et celles de la publication des résultats dans les circulaires d'application continue de diminuer. Par exemple, la circulaire d'application de mars 2009 comportait les résultats d'environ 25 enquêtes qui n'avaient été programmées que quatre mois auparavant. Il convient cependant de noter que les retards enregistrés dans la publication des résultats sont parfois provoqués par des facteurs indépendants de la volonté du secrétariat de la Commission et peuvent être dus, par exemple, aux carences de la coordination dans certains lieux d'affectation, notamment à des lenteurs dans la réalisation des enquêtes et la transmission des documents à la Commission.

L'Administration a approuvé la recommandation du Conseil selon laquelle il doit s'assurer que la Commission de la fonction publique internationale s'efforce par tous moyens, notamment en encourageant les organisations à fournir les informations pertinentes, de faire en sorte que les taux de l'indemnité journalière de subsistance fassent

Outre la lettre annuelle au chef de secrétariat de chaque institution et les rappels périodiques envoyés aux bureaux de pays, les responsables de la Commission s'entretiennent directement avec la haute direction des organismes concernés dans les diverses enceintes interinstitutions.

Brève description de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

l'objet de mises à jour annuelles (par. 279).

Le Comité recommande à l'Administration de s'assurer que la Commission de la fonction publique internationale rende compte dans son rapport annuel de la mise en œuvre de ses propositions relatives aux personnels en poste dans des lieux d'affectation déconseillés aux familles (par. 287).

Comité des commissaires aux comptes
[A/61/5 (Vol. I)]

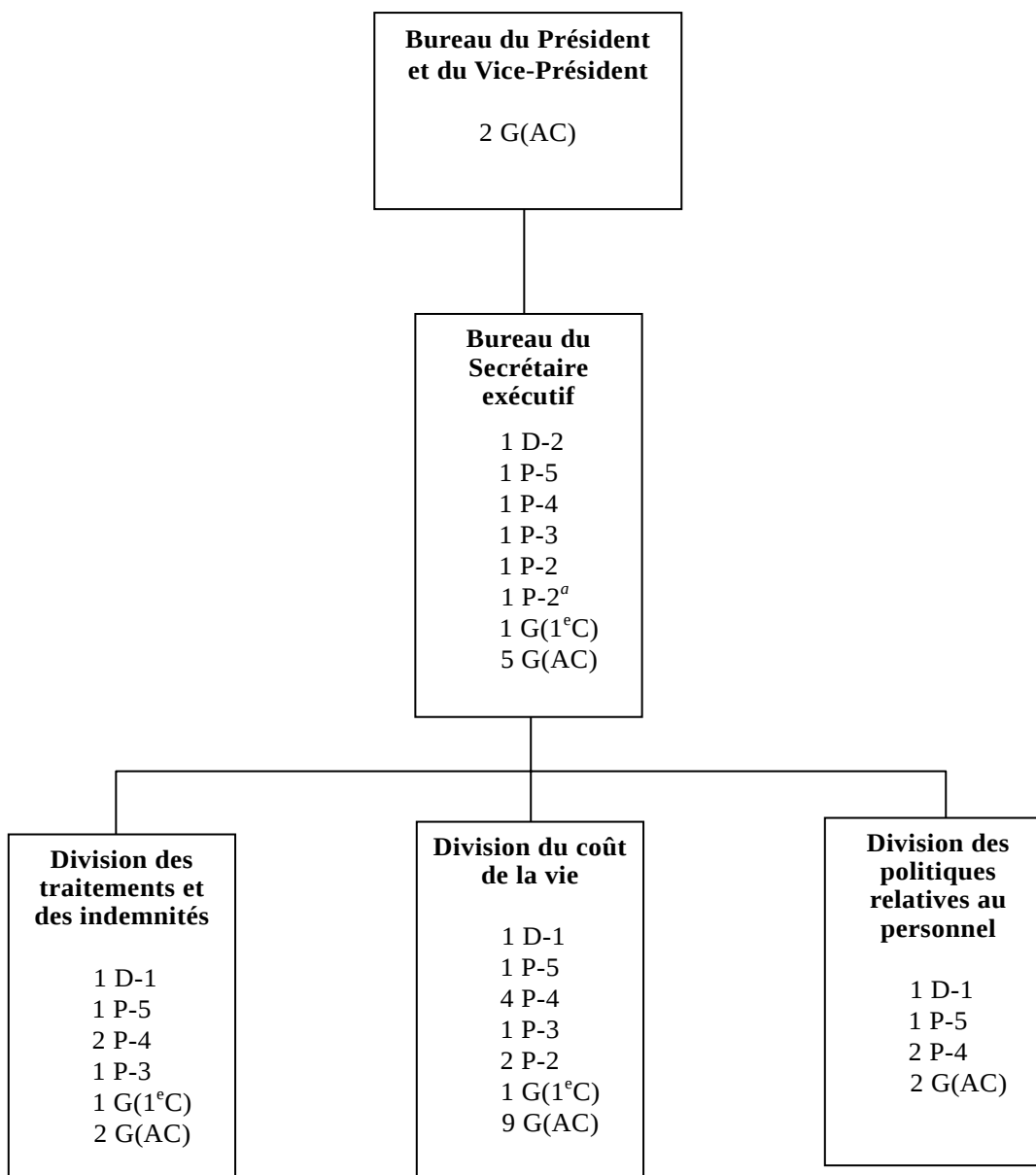
L'Administration a accepté que, comme le Comité le recommandait, la Commission de la fonction publique internationale continue d'encourager les coordonnateurs et les membres du personnel à coopérer à l'organisation d'enquêtes aux dates prévues, améliore le système de suivi des enquêtes administratives et entreprenne des missions sur le terrain dans des lieux d'affectation sensibles pour vérifier les données recueillies concernant le coût de la vie et autres conditions de vie (par. 842).

L'Administration s'est rangée à la recommandation du Comité tendant à ce que la Commission de la fonction publique internationale traite les facteurs et les contraintes influant sur le déroulement des enquêtes, afin de mettre à jour les taux de l'indemnité journalière de subsistance, conformément à l'article 11 b) de son statut (par. 848).

La Commission a programmé pour 2009 des missions dans plusieurs lieux d'affectation sensibles du Groupe II, en Afrique, en Asie, dans la Communauté d'États indépendants et en Amérique du Sud et aux Caraïbes.

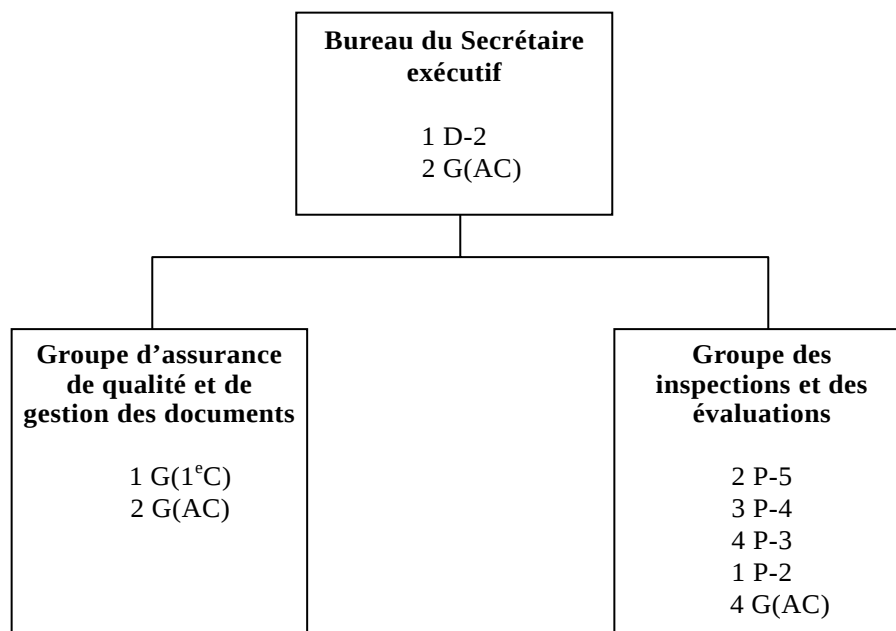
Dans le cadre de son action destinée à encourager les coordonnateurs des enquêtes à coopérer à la réalisation des enquêtes sur le coût de la vie, le secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale a organisé un atelier spécial à leur intention. Il a par ailleurs conçu et mis en œuvre des stratégies visant à encourager le personnel à participer à ces enquêtes, appliqué ces stratégies pour les enquêtes de 2008 sur le logement dans les villes sièges et présenté un rapport à la Commission, selon lequel le taux de participation du personnel est en net progrès par rapport aux enquêtes précédentes. Le secrétariat a également établi et distribué un projet de document contenant des notes explicatives sur le système d'ajustement pour les responsables de la gestion des ressources humaines et les coordonnateurs des enquêtes.

La Commission collabore avec les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à cet égard. Pour sa part, la Division des traitements et des indemnités de la Commission continue de suivre cette question avec ses homologues dans les bureaux de pays.

Commission de la fonction publique internationale**Organigramme et répartition des postes pour l'exercice
biennal 2010-2011**^a Nouveau poste.Abréviations : G = agent des services généraux; AC = Autres classes; 1^eC = 1^{re} classe.

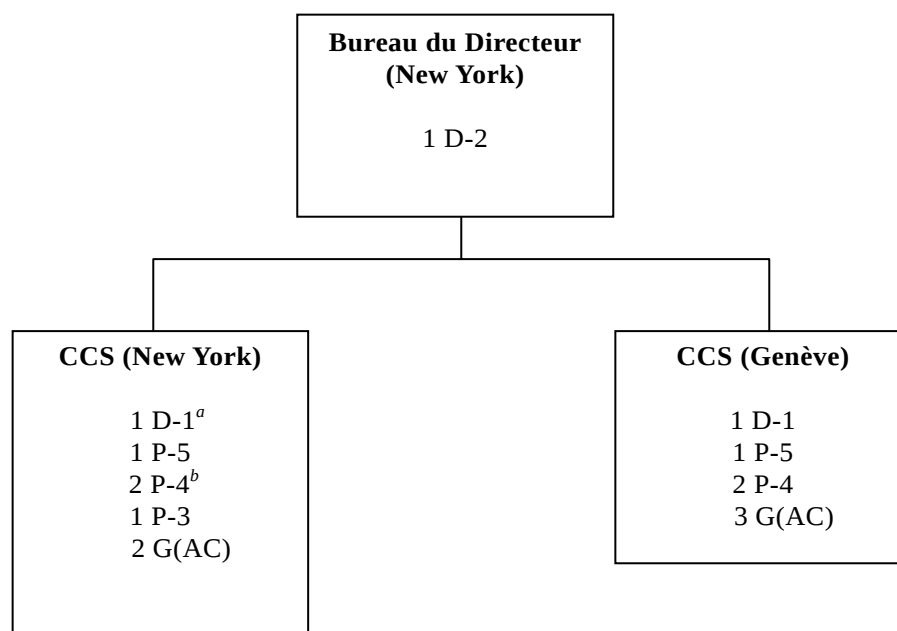
Corps commun d'inspection

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



^a Poste reclassé.

^b Nouveau poste.